



## DECISION N° 2017-9

### portant délégation de signature du directeur du Centre international d'études pédagogiques par intérim

Vu le code de l'éducation nationale, notamment les articles R.314-51 à R. 314-69 ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 fixant les modalités du contrôle financier sur le Centre International d'Etudes Pédagogiques ;

Vu l'article 10 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane Foïn pour exercer les fonctions de directeur du Centre international d'études pédagogiques par intérim ;

### DECIDE

Article unique : en l'absence de Madame Magali VIGNERON, secrétaire générale du CIEP, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier TREBES, attaché hors classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, adjoint à la secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim tous actes budgétaires et financiers.

Sèvres, le 13 novembre 2017

Le délégataire

Le directeur du CIEP par intérim,

**SIGNÉ**

Didier TREBES

Stéphane FOÏN

**SIGNÉ**

